

La lettre d'info de la Fédération des Chasseurs 76

En direct des territoires

LES DERNIÈRES NOUVELLES DU TERRITOIRE PILOTE

Ces derniers jours, les tournées d'agrainage sont beaucoup plus fréquentes. Certains seaux de 30 litres, très plébiscités par les faisans notamment, sont remplis toutes les semaines. Un prochain point sur le tonnage de blé consommé par le petit gibier du territoire pilote sera fait dans le prochain «Infos Chasse» de juin. Suite au succès rencontré depuis 2 ans sur la perdrix grise dans le nord est du département sur le GIC de l'Eaulne à l'Yères, dès le mois prochain, chaque agrainoir sera rempli avec 90% de blé et 10% d'aliment premier âge. Côté piégeage, 2 « faux nids » ont été installés sur le territoire depuis 2 semaines et placés sous surveillance vidéo. Aucun mustélidé ou corvidé n'a été observé pour l'instant sur ces « faux nids ». Seuls des lièvres, perdrix et faisans apparaissent sur les vidéos. La régulation sur le territoire semble donc efficace. Cela s'était nettement calmé concernant les renards mais 3 adultes ont été capturés la semaine dernière (2 mâle et 1 femelle). Ces prises ont été effectuées uniquement sur les pourtours du territoire pilote mais aucune au cœur de celui-ci. Quelques renards y sont pourtant présents (présence de quelques empreintes) mais restent très malins et difficiles à piéger ! Nous vous rappelons qu'il est important de remplir ce mois-ci vos demandes d'autorisation de chasse d'été du sanglier. A partir du 1^{er} juin 2016, via cette autorisation individuelle (une demande par tireur), il sera possible de réguler à l'affût et à l'approche ces renards !

J. Daniel



UNE OBSERVATION PLUTÔT RARE LE VENDREDI 13 !

L'eider à duvet est un canard marin à la silhouette massive bien caractéristique. Ses apparitions à l'intérieur des terres sont plutôt rares, à plus forte raison un vendredi 13 du mois de mai ! C'est à Berville sur Seine, au lieu dit le Haridon que cette observation rare a été réalisée sur le plan d'eau communal. L'oiseau a été repéré à l'occasion du suivi mensuel de la nidification des oiseaux d'eau engagé par la FDC76 dans le cadre de l'Institut Scientifique Nord Est Atlantique. Cet eider était une femelle au comportement plutôt farouche qui se tenait en plein milieu du plan d'eau, à distance respectable des allées et venues des pêcheurs. Si vous aussi vous avez une observation à nous faire partager, n'hésitez pas, envoyez nous un mail avec éventuellement sa photo à l'adresse mail suivante : facebook@fdc76.com.

FORMATION GARDE PARTICULIER

Le vendredi 13 mai dernier s'est déroulée au siège de la FDC76 une formation à destination des gardes particuliers des bois. Une vingtaine de candidats ont pu parfaire leurs connaissances sur différentes thématiques. Au programme, la gestion des étangs forestiers avec l'intervention de Monsieur Anchard de la Fédération de Pêche et la gestion forestière avec Monsieur Morvan, directeur du CRPF Normandie. Le volet chasse et destruction a été assuré par Philippe Leboucher de la FDC76. L'UGP76, co-organisateur de la journée s'est félicité de la tenue de la formation et de la qualité des interventions.

P. Leboucher



CALENDRIER DE COLLECTE DES TÉMOINS DE NUISIBLES

L'Association des Piégeurs Agréés 76, en collaboration avec la Fédération des Chasseurs de la Seine-Maritime, vous communiquent le calendrier des dates de collectes des témoins de nuisibles qui se dérouleront à :

- Forges les Eaux —————> le mardi 21 juin 2016 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 au dépôt de CAP SEINE route de Gaillefontaine
- Sainte Agathe d'Aliermont —> le mercredi 22 juin 2016 de 14h00 à 17h00 place de la Mairie
- Thiergeville —————> le vendredi 24 Juin 2016 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 Bâtiment Communal – Près du Cimetière
- Belleville en Caux —————> le Samedi 25 Juin 2016 de 8h00 à 12h00 Parking de la Maison de la Chasse et de la Nature

Les bureaux de la Maison de la Chasse et de la Nature seront exceptionnellement ouverts le samedi 25 juin 2016 de 8h00 à 12h00.



Dans le but de mieux défendre la liste des animaux nuisibles et pour faciliter vos démarches administratives, nous vous demandons, le jour de la collecte de vous munir :

- de votre carnet de piégeage dûment rempli
 - du bilan annuel de capture complété par vos soins
- Le nombre de témoins de captures que vous apporterez doit correspondre à votre carnet de piégeage et au bilan de captures.*

ATTENTION : dans un souci de santé publique, le port de gants est obligatoire.

Les témoins de capture ne devront pas être reliés par des fils de fer ou de nylon sous peine de rejet.

FORMATIONS AU TIR D'ÉTÉ DU RENARD

Les formations au tir d'été du renard, c'est reparti ! Notez sur vos calendriers la dernière date, le 23 mai 2016 à 14H00 à la Maison de la Chasse et de la Nature.

Au programme : rappel sur l'éthologie du renard, réglementation, sécurité, présentation du matériel nécessaire, balistique.

